

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SCHNEIDER ELECTRIC LE COURANT EST PLUTÔT BIEN PASSÉ

► **LE FAIT NOUVEAU.** Les ventes du premier trimestre 2015 ont été publiées récemment par la société. Elles atteignent 6 milliards d'euros, avec une croissance interne, en recul de 2 % (- 0,5 % hors Invensys), n'est pas au rendez-vous du fait d'une base de comparaison exceptionnellement élevée pour Invensys. Sinon, l'ensemble des activités progresse, notamment la division Buildings & Partners, en hausse de 11,5 %. Les objectifs pour l'ensemble de l'exercice ont été confirmés pour l'année, à savoir une légère crois-

sance organique en légère hausse et une marge opérationnelle ajustée entre 14 et 14,5 %.

► **AMBIANCE.** L'atmosphère était relativement détendue au sein de l'assemblée, qui n'avait pas rempli en totalité la salle. Les actionnaires ont légèrement haussé la voix lorsque le secrétaire général a répondu à une liste de 11 questions écrites de la part d'une journaliste n'ayant qu'une action. A la question du maintien des droits de vote doubles, Jean-Pascal Tricoire a répondu qu'ils constituaient une

pratique ancienne dans la société et qu'ils seraient maintenus.

► **RÉSOLUTIONS.** Les actionnaires avaient à approuver 24 résolutions, dont 14 pour la partie ordi-

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - 21 AVRIL



JEAN-PASCAL TRICOIRE

naire. Toutes ont été validées par l'assemblée générale. La rémunération des deux dirigeants, Jean-Pascal Tricoire, PDG, et Emmanuel Babeau, directeur général délégué chargé des finances, ont obtenu respectivement 71,4 et 72,4 % des voix. Le dividende augmente de 2,7 à 1,92 %

► **ENTENDU À L'ASSEMBLÉE.** « Nous sommes numéro un ou numéro deux mondial dans les secteurs où nous générons 90 % de notre chiffre d'affaires », a déclaré Jean-Pascal Tricoire pour montrer la position de leader de Schneider Electric. Par

ailleurs, Emmanuel Babeau entend « se rapprocher le plus près possible des 100 % de conversion du résultat net en flux de trésorerie disponible », témoignant de la volonté d'être très performant sur un plan opérationnel.

A. V.

NOTRE CONSEIL

ACHETER La stratégie du groupe est très pertinente Objectif : 85 € (SU).

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

LE 29 JUILLET, PUBLICATION DES SEMESTRIELS



Revivez les temps forts de l'assemblée sur Investir.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ALTAMIR LES MINORITAIRES EXPRIMENT LEUR MÉCONTENTEMENT

► **AMBIANCE.** Houleuse, sans surprise. Moneta AM, le deuxième actionnaire du holding, soutenu par Colette Neuville, de l'Association de défense des actionnaires individuels (Adam), a poussé dans ses retranchements le président de la gérance d'Altamir, Maurice Tchenio, en mettant une nouvelle fois en cause sa communication financière.

► **RÉSOLUTIONS.** La résolution 9 cristallisait les dissensions de cette assemblée. Elle portait sur les éléments de rémunération de Maurice Tchenio (say on pay, lire Investir

n° 2154). A l'instar de Moneta AM et de l'Adam, trois cabinets de conseil de vote avaient recommandé de s'y opposer, estimant que les informations soumises au vote ne répondaient pas à la question posée.

Ils ont été largement suivis puisque la résolution a été votée de justesse avec 53,8 % des voix, sachant que Maurice Tchenio à lui seul pesait plus de 39 % des votes exprimés.

► **ENTENDU À L'ASSEMBLÉE.** Les représentants de Moneta AM n'ont pas été les seuls à pointer le

manque de transparence, voire l'incohérence, des réponses d'Altamir.

Plusieurs actionnaires individuels se sont joints à la contestation. « Ce que vous dites est ridicule. Plus le

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - 23 AVRIL



MAURICE TCHENIO

temps passe, moins je comprends ! » s'est emporté l'un d'entre eux, face aux approximations du président du conseil de surveillance. « Vous avez un service juridique plus un avocat, et, malgré cela, il y a des couacs ! » a-t-on pu entendre.

Un autre petit porteur, qui avait, dès le début de l'assemblée, souligné le fait que le conflit d'Altamir avec la société de gestion pouvait nuire à l'image et, donc, au titre, a demandé : « Pourquoi ne sortez-vous pas de la Bourse puisque, visiblement, cela vous ennuie d'avoir des comptes à rendre et puisque vous ne jouez pas

tout à fait le jeu ? - Je crois dans la classe d'actifs du private equity », a répondu Maurice Tchenio, rappelant que l'action Altamir permettait d'y investir facilement. M. B.

NOTRE CONSEIL

ACHETER Nous restons positifs en espérant que la pression des actionnaires poussera la société à plus de rigueur, ce qui bénéficierait au cours de l'action.

Objectif : 14 € (LTA).

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

LE 6 MAI APRÈS BOURSE, ACTIF NET RÉÉVALUÉ DU PREMIER TRIMESTRE

investir

LES CONSEILS DE VOTE

Après analyse des résolutions soumises à l'approbation des actionnaires, voici les recommandations de la rédaction pour les sociétés du SRD qui tiendront leurs assemblées générales entre le 30 avril et le 5 mai. Nous sommes, a priori, favorables aux résolutions non mentionnées. La semaine prochaine, nous indiquerons nos conseils pour les AG se tenant à partir du 6 mai. Le délai est ainsi suffisant pour que les actionnaires ne pouvant se déplacer puissent voter par Internet. J.-L. C.

Altran Technologies (30 avril)

Résolutions 14, 15, 17 et 18

VOTER CONTRE Le conseil d'administration demande une délégation de pouvoir pour émettre des actions sans droits préférentiels de souscription (DPS), y compris par placement privé, à hauteur de 8,6 % du capital, soit au-delà de la limite de 5 % fixée par notre politique de vote. Une telle autorisation laisserait planer un risque de dilution.

Axa (30 avril)

Résolutions 13, 14, 16, 17 et 18.

VOTER CONTRE Il est demandé la

possibilité d'augmenter le capital de près de 10 %, sans DPS, y compris par placement privé.

Imerys (30 avril)

Résolution 12

VOTER CONTRE Il n'est pas précisé que la demande d'autorisation de rachat d'actions propres serait suspendue en période d'offre publique. Cette délégation pourrait donc être utilisée comme mesure anti-OPA.

Résolution 13

VOTER CONTRE Le conseil d'administration voudrait pouvoir émettre des actions à hauteur de 50 % du capital maximal, certes avec DPS, mais sans se l'interdire en période d'offre publique. Une telle opération pourrait donc servir à entraver une offre. Rappelons que, depuis la loi Florange, le conseil n'est plus tenu à la neutralité en présence d'une OPA et peut tenter d'y faire obstacle en utilisant les moyens préalablement autorisés. Nous préférons qu'en pareil cas une AG soit convoquée pour se prononcer.

Résolutions 14, 15, 16 et 18

VOTER CONTRE Le conseil voudrait pouvoir émettre des actions sans DPS,

y compris par placement privé, pour plus de 5 % du capital.

Résolution 17

VOTER CONTRE Il est demandé l'autorisation d'émettre des actions, non seulement sans DPS, mais avec une décote allant jusqu'à 10 %, au lieu du plafond de droit commun de 5 %.

Plastic Omnium (30 avril)

Résolutions 20 à 23

VOTER CONTRE Le conseil souhaite avoir la possibilité d'émettre des actions sans DPS, ou avec DPS mais sans préciser « hors période d'offre publique ».

Renault (30 avril)

Résolution 12

VOTER POUR Il s'agit de maintenir le principe « 1 action = 1 voix » et de ne pas attribuer de droits de vote doubles aux actionnaires inscrits au nominatif depuis plus de deux ans. La direction de Renault est pour cette résolution, mais l'Etat français (premier actionnaire) est contre.

Résolution 16

VOTER CONTRE Les administrateurs

veulent modifier les statuts pour ne plus être obligés de détenir un minimum d'actions, comme la loi le permet désormais. Nous estimons qu'il est, au contraire, souhaitable que les membres du conseil soient impliqués sur le plan patrimonial pour rester en phase avec l'intérêt des actionnaires.

Scor (30 avril)

Résolutions 18 à 22

VOTER CONTRE Il s'agit là de demandes de délégations de pouvoir pour émettre des actions sans DPS, jusqu'à 10 % du capital.

Résolution 28

VOTER POUR Cette résolution vise à maintenir le principe « 1 action = 1 voix ».

Sanofi (4 mai)

Résolutions 14 à 18

VOTER CONTRE Nous sommes opposés aux demandes d'émissions d'actions sans DPS dépassant 5 % du capital.

Lagardère (5 mai)

Résolutions 10 à 14

VOTER CONTRE Il est ici demandé la faculté d'émettre des actions sans DPS pour plus de 5 % du capital (20 % pour la résolution 10 avec, certes, un délai de priorité de cinq jours).

Mercialys (5 mai)

Résolution 12

VOTER CONTRE La demande porte sur une émission, certes, avec DPS, mais sans qu'il soit précisé que l'autorisation serait suspendue en cas d'offre publique.

Résolutions 13, 14, 16, 18 et 19

VOTER CONTRE Il s'agit de délégations de pouvoir pour augmenter le capital de 10 % sans DPS.

Résolution 27

VOTER POUR Il est proposé d'inscrire dans les statuts le principe « 1 action = 1 voix ».

Nexans (5 mai)

Résolutions 21 à 24

VOTER CONTRE Le conseil d'administration demande aux actionnaires la faculté d'émettre sans DPS des titres de créances donnant accès, à terme, au capital.